



## Demande d'autorisation de manifestation Simple sur le territoire communal

### Les manifestations simples ne nécessitent pas :

- ✓ fermeture de route,
- ✓ aide au parcage avec auxiliaire(s) PRM,
- ✓ restriction de circulation,
- ✓ vente d'alcool,
- ✓ tombola et loto,
- ✓ feux d'artifices,
- ✓ diffusion de musique amplifiée
- ✓ occupation du domaine public, avec Impact significatif sur l'espace public, l'événement ne modifie pas l'usage normal,
- ✓ infrastructures ou d'aménagements spécifiques et pas de mobilisation des services municipaux.

**Exception :** Si votre manifestation nécessite uniquement une demande de blocage d'un petit périmètre (par exemple, une ou plusieurs place(s) de stationnement), une analyse sera effectuée. En fonction, une demande POCAMA pourrait être requise si nécessaire.

Il est obligatoire de compléter ce document afin d'obtenir l'autorisation de la Municipalité pour organiser cet événement sur le territoire de Saint-Prex. **Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de remplir une demande POCAMA.**

Le document doit être dûment complété et envoyé par courriel à l'adresse suivante : [manifestations@st-prex.ch](mailto:manifestations@st-prex.ch) ou par courrier au Secrétariat municipal, Manifestations, chemin de Penguey 1a, 1162 Saint-Prex.

Organisateur			
Demandeur			
Adresse			
NPA		Localité	
Courriel			

Personne responsable			
Nom		Prénom	
Adresse			
NPA		Localité	
IBAN			
Téléphone mobile			
Courriel			



## Demande d'autorisation de manifestation Simple sur le territoire communal

Manifestation			
Nom manifestation			
Lieu – Salle			
Genre		Stand d'information	Fête des voisins
		Vente de pâtisserie	Rassemblement jusqu'à 99 personnes
		Exposition	Portes-ouvertes
		Mariage	Autre :

Organisation			
Date manifestation		Nbre de personnes attendues	
Durée de la manifestation	De            à		
Montage			
Date		Heure	De            à
Démontage			
Date		Heure	De            à
Avez-vous besoin d'une demande de blocage d'un petit périmètre ? Ex : place(s) de stationnement			<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
➔ Merci de bien vouloir nous fournir <b>un plan détaillé</b> de votre demande afin que nous puissions y répondre au mieux			

### Besoin de tables ou bancs, les tarifs en vigueur :

Oui     Non            Si oui, livraison :     Oui     Non

#### Sociétés locales - Autres Communes

Tables et bancs, Fr. 0.00

Prise en charge sur place, sans frais.

Livraison par le SEEP : Fr. 60.00

Si nous devons louer des tables et des bancs à une société tierce pour combler le manque de notre stock, le matériel sera contre-facturé au prix coûtant.

#### Particuliers - Entreprises

Tables et bancs, de 1 à 4 pièces, Fr. 15.00 par pièce

Tables et bancs, dès 5 pièces, Fr. 12.00 par pièce

Prise en charge sur place, sans frais supplémentaire.

Livraison par le SEEP : Fr. 60.00

La facturation sera envoyée après la manifestation.

Date et signature :